

COORDINATION DES PARTIS POLITIQUES POUR LA DEFENSE DE LA CONSTITUTION

(CPDC)

COMMUNIQUE DE PRESSE N°04/CPDC/012

L'opinion publique nationale et internationale a appris la nouvelle de la radiation du juge Emmanuel DEKEUMBE du corps des magistrats du Tchad, pour avoir refusé d'obtempérer aux injonctions de l'Exécutif, dans le traitement de « l'Affaire Gali ». L'opinion se rappelle de cette « Affaire Gali » montée de toutes pièces, en violation de la Constitution et de toutes les règles de procédures en matière judiciaire. Les partis politiques s'insurgent contre cette mesure et la dénoncent comme étant un pas supplémentaire dans la mise sous ordre du pouvoir judiciaire dans notre pays.

Cette mise au pas de la Justice se fait alors que le gouvernement multiplie les actes de provocation et de mépris à l'endroit des populations. Personne, ni aucune catégorie socio-professionnelle, n'est épargné :

- les jeunes scolaires et étudiants sont nargués au sujet des bourses et conditions d'étude ;
- les commerçants sont humiliés et déguerpis comme des malpropres, morts à la clef, comme ce fut le cas au marché de Dembé ;
- des citoyens sont arrêtés et emprisonnés en dépit du droit ;
- une grande partie des Tchadiens est frappée par une famine implacable et récurrente, amenant le gouvernement à quémander une assistance extérieure, alors que des dizaines de milliards de francs sont quotidiennement détournés ;
- les pêcheurs, piroguiers et autres tâcherons se voient interdire leurs activités, sans mesures compensatoires ; etc.
- les produits de première nécessité dont notre pays est devenu producteur sont l'objet de spéculation éhontée des réseaux mafieux protégés par le pouvoir ; c'était le cas des produits pétroliers, et maintenant celui du ciment ;
- la situation sociale délétère (retard de paiement des salaires, non prise en compte de la nouvelle grille salariale, hausse des prix des denrées alimentaires, etc.) a poussé les centrales syndicales à lancer des préavis de grève.

Nul doute que le développement de l'ensemble de cette situation n'est pas de nature à promouvoir la sérénité et la paix.

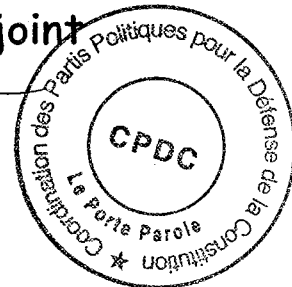
La CPDC exprime sa solidarité agissante à toutes ces personnes meurtries et victimes de l'accentuation de la dérive autoritaire du pouvoir. Elle demande instamment au gouvernement d'être plus à l'écoute des préoccupations de nos populations en proie à toute sorte de supplices, rechercher les solutions à travers le dialogue, et en prévoir des mesures d'accompagnement pour chaque décision ayant des conséquences douloureuses pour les populations concernées.

N'Djaména, le 14 juin 2012

**Le Porte parole Adjoint**



**Saleh KEBZABO**



*Le Porte parole de la CPDC, IBNI OUMAR MAHAMAT SALEH, enlevé à son domicile le 03 février 2008 par des éléments de la Sécurité Présidentielle, reste jusqu'à ce jour introuvable*